

Exercice 1999 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Bâtiments communaux - Locations

- Convention passée avec l'Association Khamsa Percussion pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un local municipal, 23 avenue de Bourgogne pour exercer ses activités du 6 décembre 1999 au 30 juin 2000.

- Convention passée avec la FRATE pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la Grande Salle du Centre d'Animation Municipal des Clairs-Soleils pour ses cours de français/alphabétisation du 27 septembre 1999 au 20 juin 2000.

- Convention passée avec le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la Salle des Epoisses pour organiser des permanences du 1^{er} octobre 1999 au 30 septembre 2000.

- Convention passée avec le Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Clairs-Soleils pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un des 4 bureaux de l'appartement n° 272 situé au 106, rue de Chalezeule, du 27 septembre 1999 au 30 juin 2000.

- Convention passée avec le Handball Club des Clairs-Soleils pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un des 4 bureaux de l'appartement n° 272 situé au 106 rue de Chalezeule, du 27 septembre 1999 au 30 juin 2000.

- Convention passée avec M. Léonid FAUST, artiste peintre amateur, pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un emplacement dans les locaux de la Bibliothèque Jean Moulin pour l'exposition d'oeuvres du 16 décembre 1999 au 5 janvier 2000.

- Convention passée avec M. René- Ferréol RINGENBACH, artiste peintre amateur, pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un emplacement dans les locaux de la Bibliothèque Jean Moulin pour l'exposition d'oeuvres du 18 novembre au 15 décembre 1999.

II - Finances

a - Emprunt globalisé 1999 : Signature de divers contrats de prêt

Plusieurs tirages ont été effectués sur les conventions de financement pluriannuel signées avec la Caisse d'Épargne et le Crédit Local de France pour financer les investissements 1999-2000-2001. Les caractéristiques de ces tirages sont les suivantes :

*** Convention Caisse d'Épargne**

Budget Principal

- Montant : 5 000 000 F
- Durée : 5 ans
- Taux : multi-index avec départ en Euribor 3 mois + 0,10 %
- Amortissement du capital : progressif
- Mobilisation des fonds : 05/01/2000

Budget Déchets

- Montant : 6 600 000 F
- Durée : 20 ans
- Taux : multi-index avec départ en Euribor 3 mois + 0,12 %
- Amortissement du capital : progressif
- Mobilisation des fonds : 27/12/1999

*** Convention Crédit Local de France**

Budget Déchets

- Montant : 1 600 000 F
- Durée : 10 ans
- Taux : multi-index avec départ en TAG 3 mois + 0,155 %
- Amortissement du capital : progressif
- Mobilisation des fonds : 27/12/1999

b - Marché

- Marché conclu avec la Société Delta Diffusion pour la distribution du journal «Besançon Votre Ville» (commission d'appel d'offres du 4 novembre 1999) aux conditions suivantes :

* durée : 2 ans (2000 et 2001)

* montant : 367 733,52 F TTC (56 060,61 €) sur la base de 22 numéros pour les deux années.

c - Régie de recettes

- Institution d'une régie de recettes au Service Formalités Administratives afin de permettre l'encaissement des sommes provenant de l'utilisation du photocopieur mis à la disposition du public au bureau Elections - Certificats.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 24 janvier 2000.